DERNIÈRE HEURE

Le Ministère Briand sera formé aujourd'hui

IL SERAIT AINSI COMPOSÉ :

D'après les indications recueillies dans la soirée, bien que M. Briand n'ait pas encore réglé l'attribution définitive des portefeuilles entre ses futurs collaborateurs, il semblerait que le ministère doive présenter la composition suivante :

Présidence du Conseil, Affaires Etrangères : M. Aristide BRIAND.
Justice : M. RAIBERTI.
Intérieur : M. MARRAUD.
Guerre : M. BARTHOU.
Marine : M. DOUMER.
Finances : M. Charles DUMONT, M. de LASTEYRIE, sous-secrét. d'Etat.
Instruction Publique : M. Léon BERARD.
Colonies : M. SARRAUT.
Commerce : M. GUISTHAU ou DIOR.
Travaux Publics : M. LE TROQUER.
Agriculture : M. DIOR ou GUISTHAU.
Régions libérées : M. LOUCHEUR, M. LEREDU, sous-secrét. d'Etat.
Travail : M. BONNEVAY.
Pensions : M. MAGINOT.
Santé publique : M. DANIEL VINCENT.

M. Rolin, serait au nombre des Sous-Secrétaires d'Etat. M. Bonnevay, à qui aurait été offert le portefeuille de la justice, aurait préféré pour convenances personnelles celui du travail.

On peut donc considérer dès à présent la mission de M. Briand comme à peu près terminée : il ne reste plus au député de la Loire-Inférieure, qu'à accomplir une dernière formalité : l'attribution définitive des portefeuilles. Il s'en acquittera dans la matinée de demain, et il y a tout lieu de penser que lorsqu'il viendra à l'Elysée vers 11 heures, la crise aura pris fin.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

Fédération Nationale des Syndicats d'Employés

Employés, lis ceci !

As-tu songé à ton sort ? Tu n'as pu constater alors que la profonde détresse. Malgré les apparences du costume — qui est encore pour toi un grave souci de dépenses, que tu ne peux éviter — tu gagnes des appointements qui suffisent tout juste à la vie ; tu n'as pas la sécurité de ton emploi.

Que sera demain pour toi ? Tu n'y songes pas sans angoisse. Pour une peccadille, ou même au moindre de ses caprices, le patron peut te renvoyer. Le renvoi, c'est la guillotine sèche de l'employé. Pour vivre, tu devras, souvent, prendre la première place venue, accepter — sans les discuter — les conditions, même inégales, qu'il plaira à l'employeur de te proposer.

Que deviendras-tu quand tu seras vieux ? Si tu as la chance d'avoir obtenu quelque poste privilégié qui te donnera des appointements plus rémunérateurs, tu vivras dans la crainte de le perdre ; tu devras être soumis, docile et attentif aux moindres fantaisies de ton patron, car le renvoi est suspendu au-dessus de ta tête. Le renvoi ferait de toi, comme de tous les vieux camarades, un malheureux, réduit à implorer — sans toujours l'obtenir — une misérable place. Tu devras, quand ce malheur t'arrivera, t'offrir à faire n'importe quoi, n'importe où, pour n'importe quel salaire, afin de ne pas mourir de faim.

Voilà ta condition douloureuse et tragique. Tu sais que nous n'exagérons pas.

Si tu es parfois inédit là-dessus, tu auras dû : « On ne fait rien pour nous. L'employé est de plus malheureux et le plus faible des travailleurs, la loi devrait le protéger. Mais qu'a-t-on fait pour lui ? Aux fonctionnaires on a donné des salaires normaux, des congés, des retraites, un emploi assuré. Pour les ouvriers, les lois ont réglementé les conditions du travail. Pour l'employé, rien ou presque rien ». Et qui sait si, à ce moment de tes réflexions, l'envie n'a pas mordu ton cœur ?

Rien ne sert de mécriminer quand on n'est pas déterminé à l'action. Réfléchis et agis.

Ta faiblesse est le résultat de l'isolement dans lequel tu es resté. Sous l'action du groupement grâce à la pratique de la solidarité, ta faiblesse deviendra une force avec laquelle tes maîtres devront compter.

Par leur action syndicale, les ouvriers d'industrie ont amélioré leur sort, imposé aux pouvoirs publics des lois protectrices du travail ; ils arrachent chaque jour, par leurs efforts coalisés, quelque avantage nouveau, qui prépare pour eux l'émancipation totale. Ne les jalouse pas. Imite-les. Sois uni avec eux, ce sont des prolétaires comme toi. Groupe-toi avec les camarades du magasin ou du bureau. Syndique-toi.

Les syndicats d'employés, réunis pour être plus forts dans la Fédération nationale des syndicats d'Employés, ont mené pour toi d'ardentes et longues campagnes !

C'est grâce à leur action que tu jouis aujourd'hui du Repos hebdomadaire, dont le patronat cherche encore à te frustrer à la moindre occasion, et qu'il t'aurait déjà enlevé sans la résistance syndicale.

C'est aussi l'action des syndicats d'employés qui a obtenu du Parlement : la loi sur les sièges pour les femmes dans les magasins ; l'application aux établissements commerciaux de la loi sur les accidents du travail ; l'extension de la loi sur la prud'homie, grâce à laquelle les conflits entre un employé et son employeur ne sont plus jugés par les seuls patrons, etc.

C'est le syndicat qui s'est toujours élevé contre les injustices, les tracasseries dont souffrent les employés.

Pour l'œuvre d'émancipation, pour la défense des avantages acquis, pour l'application de la semaine anglaise et la journée de huit heures, pour une réorganisation des contrats de travail, pour de meilleurs salaires, pour les retraites, viens apporter ton aide à l'effort de tous les camarades.

Syndique-toi, parce que tu trouveras au syndicat l'aide et l'appui dont tu as besoin.

Syndique-toi, parce que la pratique de la solidarité élève l'homme.

Syndique-toi, parce que c'est ton intérêt.

Syndique-toi aussi parce que c'est ton devoir. Il n'est pas honnête de profiter, sans y apporter sa contribution, des avantages dus aux sacrifices des camarades, et il est juste d'apporter son petit effort pour soulager son camarade qui souffre.

Ton patron est syndiqué pour défendre ses intérêts ; syndique-toi pour défendre les tiens. Les quelques sous de cotisation que tu devras verser ne sont rien auprès des avantages que tu trouveras au groupement, auprès de la joie que tu ressentiras en accomplissant ton devoir.

Plus les employés seront nombreux à l'action, plus ils auront de forces pour conquérir le bien-être auquel ils ont droit.

N'hésite pas. Ne tarde pas. Viens au syndicat, où tu trouveras de bons camarades heureux de t'accueillir.

La Fédération Nationale des Syndicats d'Employés.

Les adhésions au syndicat sont reçues à la Bourse du Travail, 78, boulevard de Belfort, à Roubaix.

CHAMBRE SYNDICALE « UNION DES TRANSPORTS »

La chambre syndicale « Union des Transports » de Roubaix invite tous les chauffeurs d'autos, camionneurs, embailleurs, débardeurs, vidangeurs, charretiers et charbonniers à assister à la réunion qui aura lieu le dimanche 16 janvier 1921, à 10 heures du matin, au siège du Syndicat, 43, rue de l'Alouette, à Roubaix.

Pour la Commission administrative,
Le Secrétaire E. LORTHIOIS.

LA BROUILLE DANS LA MAISON

Les époux Dieryck-Lainost, demeurant rue de Beaumont, 206, ont porté plainte pour violences contre les époux Dehouck-Lainost, leurs locataires, demeurant dans la même maison. Ces derniers ont été interrogés par la police et ont déclaré à leur tour avoir été frappé les premiers par les plaignants.

LES DÉLÉGUÉS DU COMMERCE ANGLAIS A ROUBAIX-TOURCOING

Les délégués de la Chambre de Commerce de Bradford sont attendus pour lundi à Roubaix, où ils passeront trois jours. Des conférences sont prévues, destinées à éclaircir des questions des plus intéressantes pour le commerce de nos deux pays.

Voici le programme des trois journées :

Lundi 17 janvier. — A 10 heures, réception des délégués britanniques à la Chambre de Commerce de Roubaix ; Organisation des commissions intercorporatives. — A 12 h. 30, lunch au Cercle de l'Industrie. — A 14 heures, discussions intercorporatives à la Chambre de Commerce.

Mardi 18 janvier. — A 9 heures, visites d'usines. — A 10 h. 30, réception au Consortium Textile des industriels anglais. — A la même heure réception des négociants britanniques à l'Ecole des Arts Industriels. — A 14 h. 30, discussions intercorporatives à la Chambre de Commerce de Roubaix. — A 19 h. 30, dîner offert à la délégation par la Fédération Industrielle.

Mercredi 19 janvier. — Réception par la Chambre de Commerce de Tourcoing. — A 12 h. 30, lunch offert aux délégués. — Après-midi, visite en auto des champs de bataille de la région.

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES POUR 1921

Le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer ses concitoyens que les demandes en inscription ou en radiation sur les listes électorales sont reçues, dès maintenant, à la Mairie de Roubaix, tous les jours de la semaine, de 9 heures à midi et de 14 à 18 heures, et le dimanche, de 9 heures à midi.

Les intéressés sont invités à se présenter au bureau des élections rue Neuve, 2e étage, guichet n° 5, munis des pièces suivantes :

1° Livret militaire ou toute autre pièce justifiant de leur nationalité ;

2° Certificat de radiation de la liste électorale de leur résidence antérieure ;

3° Récépissé de chargement de domicile ou pièce attestant que les demandeurs habitaient Roubaix avant le 1er octobre 1920. (Ceux qui ont effectué un changement de domicile ne sont pas astreints à une résidence de six mois et peuvent se faire inscrire de suite.)

Avis important. — Les électeurs qui ont changé d'adresse ou de domicile sont instamment priés d'en faire la déclaration dans le plus bref délai.

LIGUE RADICALE ET RADICALE-SOCIALISTE

Vendredi 14 courant, à 20 heures, a eu lieu au 111 de la rue de l'Epeule, l'inauguration de la section de ce quartier. M. Bessède, dans une causerie intime fort applaudie, a développé les buts de la Ligue et la nécessité de se grouper par quartier.

Les nombreux électeurs et adhérents présents ont constitué leur bureau en nommant M. d'Hermie président et M. Eugène Housez secrétaire.

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les rôles rectifiés aux droits de visite des pharmacies et magasins de droguerie et à ceux d'inspection des fabriques et dépôts d'eaux minérales, sont entre les mains de MM. les Percepteurs et mis en recouvrement à partir de ce jour.

AU COMITÉ D'ALIMENTATION

Tous les jours aux Halles, vente libre de beurre, 18 fr. 50 le kilo ; confitures 1 fr. 50 et 2 fr. 50 le pot, Chester, 7 fr. 50 le kilo.

N.-B. — Pour la vente du beurre, la carte de denrées sera exigée.

Cuirs semelles, pour femmes et enfants, 2 fr. 50 et 2 fr. 50 paire, talons, 1 fr. la paire pour hommes ; 0 fr. 75 la paire pour femmes et enfants, demi-semelles, 0 fr. 75 la paire.

Vin rouge, 1 fr. 70 le litre, vente libre, lundi 17, de 8 à 11 heures, 1res jaunes et vertes, de 2 à 4 heures, 1res jaunes et vertes.

Pommes de terre de Merville, premier choix, 1 fr. les 3 kilos, vente libre, entrée au milieu des Halles. Vente libre de chaussures, rue de l'Hospice.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES. — Marie-Thérèse Wellandt, rue Marquisat, 44 ; Madeleine Vanhuysse, rue Arcole, c. Veuve Joye, 12 ; Jacqueline Longuespée, rue Arts, 93 ; Denise Masurel, rue Fort, 100 ; Robert Pellet, rue Moulin, 11 ; Emile Delannoy, Grande-Rue, 81 ; Roger Carré, rue Mynin, 51 ; Robert Sonnerille, rue Alma, 1, Fresnoy, 114.

DÉCÈS. — Remi Brédion, époux Maugey, 62 ans, rue Epinoy, 7 ; Désiré Demoyer, veuf Nis, 74 ans, rue Blanchemaille, 37 ; Gustave Schedlbader, 59 ans, rue Turgot, 158 ; César Lesne, 53 ans, rue Epeule, c. Saint-Joseph, 9 ; Alphonse Deberches, veuf Fondrin, 46 ans, rue G.-Chemin, numéro 99, déc. Hôpital.

NE PORTEZ PLUS VOTRE BANDAGE

Si vous êtes atteint de cette décourageante infirmité nommée hernie, ne manquez pas de envoyer aujourd'hui même votre adresse à l'INSTITUT ORTHOPÉDIQUE (Division 83), 7 bis, rue Eugène-Carrière, à Paris. Vous recevrez gratis et franco, discrètement emballé, sans marques extérieures, la nouvelle méthode du docteur LIVET-GARIQUE, ex-interne spécialiste hospitaux de la Faculté de médecine de Paris. Avec cette précieuse méthode, vous n'aurez plus besoin de porter de bandages gênants ou de courir les risques d'une opération. Vous avez intérêt à écrire de suite, puisque cela ne vous coûte rien et ne vous engage à rien. 3006.

TOURCOING

A la Chambre de Commerce

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA RÉUNION DU 14 JANVIER

STAGIAIRES COMMERCIAUX EN ARGENTINE. — Comme suite à une lettre de M. Jean Colin, attaché commercial à la Légation de France à Buenos-Ayres, la Chambre de Commerce décide d'appuyer auprès du Ministère du Commerce une demande de subventions destinées à couvrir les frais de séjour en Argentine à titre de stagiaires commerciaux, les jeunes français, élèves diplômés de nos Ecoles Supérieures de Commerce.

COMMISSION ARBITRALE DES LOYERS. — Regrettant que la Commission arbitrale des loyers a cessé, depuis plusieurs mois, de fonctionner à Tourcoing, la Chambre de Commerce émet le vœu que des mesures soient prises à bref délai pour la remise en activité de cet important organisme.

COMMISSION ARBITRALE D'APPEL. — En conformité de la loi du 27 décembre 1920 et du décret du 28 décembre 1920, la Chambre de Commerce désigne pour ses délégués dans la Commission arbitrale d'appel des intérêts moraux MM. Jules Joyre, ancien Président du Tribunal de Commerce et M. Charles Tiberghien-Vandenberghe.

LES CHANGES. — En vue d'obtenir la stabilisation des changes, indispensable à la marche et à l'extension du commerce national, la Chambre de Commerce demande :

1° Que les Pouvoirs Publics négocient avec chacun des Etats créanciers de la France des emprunts pour le montant de la dette, remboursables en 40 ou 50 annuités, ce qui aurait pour conséquence de faire baisser le change et de permettre aux Anglais et aux Américains de placer avantageusement leurs fonds aux cours actuels de la livre sterling et du dollar.

2° De gager notre créance sur l'Allemagne chez les alliés, de façon à présenter une unité de front financier qui nous permettra de gagner la paix.

3° De cesser tout paiement en or à l'Allemagne qui utilise à notre préjudice les sommes ainsi versées.

INTANGIBILITÉ DE LA LOI DES DOMMAGES. — La Chambre de Commerce insiste de nouveau sur la prise en considération des vœux qu'elle a émis dans de précédentes réunions contre toute modification à apporter à la loi des dommages de guerre, et fait siennes la motion votée à l'unanimité par 3.000 sinistrés dans la réunion à la Bourse du Commerce de Lille du 9 janvier.

LE CHOMAGE. — M. le Président rend compte d'une entrevue qu'il a eue à la Chambre de Commerce de Lille, avec les parlementaires du Nord.

Les principaux moyens qu'il a préconisés pour combattre le chômage sont les suivants :

1. Abaisser le coût de la main-d'œuvre ;
2. Diminuer le prix du charbon ;
3. Favoriser le développement des exportations ;
4. Stabiliser les changes à des cours moins élevés ;
5. Liquider, dans le commerce et l'industrie les stocks aux prix actuels ;
6. Reprendre immédiatement et dans la plus large mesure les avances en espèces et en nature aux sinistrés de la guerre.

Saisie d'une demande formulée par la Bourse du Travail au sujet du chômage, la Chambre de Commerce invite les industriels à occuper dans la mesure du possible les ouvriers habitant Tourcoing.

Quant à la répartition du travail dans les usines, la Chambre de Commerce a pu constater que cette répartition a été effectuée partout où elle était praticable.

Sur la demande de la Chambre de Commerce, le Bureau de Bienfaisance a étendu l'assurance que les indemnités de chômage sont calculées d'après les charges de famille.

LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES. — Se faisant l'écho des réclamations du commerce local, la Chambre de Commerce sollicite de l'Administration des Postes, Télégraphes et Téléphones :

1° Le rattachement des communes du canton au Bureau Central Téléphonique de Tourcoing, afin d'éviter l'inconvénient de passer par l'« Inter-Roubaix » ;

2° La mise en service d'un fil supplémentaire sur Lille, dans le but de rendre les communications plus rapides ;

3° L'établissement de fil direct sur Paris, afin de supprimer les lenteurs très préjudiciables dans les relations avec la capitale.

La Chambre de Commerce renouvelle, en outre, le vœu qu'elle a précédemment présenté en faveur de l'autonomie financière et administrative des P. T. T.

LE DROIT DE DOUANE SUR LES MEUBLES. — Prenant en considération une pétition de la Chambre syndicale de l'Ameublement de Lille-Roubaix-Tourcoing et environs, la Chambre de Commerce estime que, dans l'intérêt de l'industrie nationale, il est opportun de relever temporairement le coefficient du droit spécifique de douane sur les meubles de fabrication étrangère.

EX-DISCIPLINAIRES BRASSARDS ROUGES

La commission prie tous les brassards rouges français de Tourcoing, à venir retirer leurs cartes de chambres pour 1921. Les inscriptions commenceront à 6 heures et demie du soir, au siège, 82, rue de la Malcense, mardi 18 janvier, pour les lettres V. W. X. Y. Z. Jeudi 20, vendredi 21, samedi 22, pour les retardataires. Les sociétaires sont priés de se munir de leurs anciennes cartes, pour ceux qui ne sont pas encore sociétaires, ils devront se présenter, munis d'un certificat de démobilisation prouvant leur travail forcé. Les ex-disciplinaires brassards rouges français et belges de Tourcoing, qui n'auront pas la nouvelle carte verte, ne seront plus considérés comme membres, et aucune démarches ne seront faites pour eux.

SOIRÉE DE GALA AU PROFIT DES MUTILÉS DE TOURCOING

Nos concitoyens ont apprécié l'œuvre si intéressante des Mutilés de la guerre, dont le but est de procurer des emplois à ses sociétaires et leur venir en aide aux moment difficiles.

A cet effet, et dans l'intention d'alimenter sa caisse, le groupe des Mutilés organise une soirée de gala qui sera donnée le mardi 25 janvier, dans la salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville.

Cette fête artistique est placée sous la présidence d'honneur de M. Leduc, Maire de Tourcoing et de l'Administration Municipale.

Des artistes et des sociétés de renom se feront applaudir dans un programme où figurent : M. Dutreix, ler ténor de l'Opéra ; M. Lafon, de la Comédie Française et Mlle Nelge Gauthier, 1re chanteuse d'Opéra-Comique. L'Harmonie Municipale et la Société Nationale des Orphéonistes Croix-Sicks prêteront leur brillant concours à cette manifestation artistique.

Le succès de la vente de Charité organisée pour les Veuves et les Orphelins a été très grand ; il est juste que notre aide soit assurée sans compter aux Mutilés de la guerre, qui eux n'ont pas marchandé leur dévouement à la Patrie et ont, de leur sang, payé nos joies retrouvées.

S'adresser au siège social du Groupe des Mutilés, 41, rue du Haze, pour obtenir des cartes d'entrée.

ASSISTANCE PUBLIQUE

Les personnes ayant en nourrice des pupilles de l'Assistance publique sont invitées à se présenter le plus tôt possible chez M. le Percepteur, rue de la Boule-d'Or, 15, pour y toucher les sommes qui leur sont dues pour le quatrième trimestre 1920.

PRÉLÈVEMENTS DE BEURRE

Des prélèvements de beurre ont été effectués hier par la police chez différents commerçants et seront livrés à l'analyse.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES. — Julien Beuschare, fils de Jules, rue du Touquet, 215 ; Gilberte Dhellemme, fille de Maurice, rue des Cinq-Ovles, cour Delcroix, 2 ; Geneviève Chevaucherie, fille de Fernand, rue Sainte-Barbe, 60.

PUBLICATIONS. — René Destombes, camionneur, rue saint-Jacques, 53 et Pauline Vandeputte, ouvrière, à Roubaix ; Romain De Swarte, sans profession, rue Guisnes, 63 et Jeanne Burns, sans profession, rue Gambetta, 340 ; Camille Decock, tapeur, rue Jupon, 8, et Zoé Simon, retordeuse, rue Latte, numéro 191.

DÉCÈS. — Théodule Desterbecq, 73 ans, sans profession, veuf de Fortunée Seroubaix, rue Houchard, 13 ; Louise Fremaux, 90 ans, sans profession, veuve de Henri Dalle, rue Dragon, 196 ; Henri Dhellum, 54 ans, quincaillier, époux de Maria Crepel, rue Lorraine, 14 ; Marie Verscheure, 68 ans, sans profession, épouse de Charles Pardoen, rue Montesquieu.

Où on commence à revoir les prix d'avant guerre

Depuis longtemps déjà on en parle de cette vague de baisse, petit à petit elle fait son chemin ; nous sommes heureux de voir que notre concitoyen **P. MARCHAL** n'est pas le dernier à nous offrir ses marchandises à des prix qui ne sont pas éloignés de ceux de 1914.

En effet, dans les étalages de ses Magasins de la rue Esquermoise, on pourra remarquer des élégants soulliers de velours, semelles et talons tout cuir, à 15,75 ; des bottines pour hommes box-calf à 29 fr. ; des paletots de laine à 25 fr., etc., et l'on dit que c'est la blague de baisse. Allons donc, pas chez **MARCHAL** toujours.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira en séance publique le mardi 18 courant, à 20 heures.

Ordre du jour : 1. Nomination du secrétaire ; 2. Procès-verbal de la dernière réunion ; 3. Désignation des répartiteurs pour les contributions directes ; 4. Dommages de guerre ; 5. Crédits supplémentaires ; 6. Hospice, budget additionnel ; 7. Budget de 1920 ; 8. Bibliothèque des aveugles ; 9. Demande de location de terrain ; 10. Redevance de guerre ; 11. Loyer de guerre, ravitaillement, instance ; 12. Energie électrique, force motrice, fils aériens ; 13. Service des eaux et chalet-bains, achat de terrain ; 14. Hors-cloc (assistances diverses).

ALLOCATIONS MILITAIRES. — Les familles nécessiteuses des jeunes gens de la classe 1921 désirant bénéficier de l'allocation militaire sont invitées à se faire inscrire à la Mairie, 3e bureau, avant le 25 courant, au plus tard. Passé cette date, aucune demande ne serait recevable.

Se munir du livret de famille et d'un certificat de salaire pour chacun des membres de la famille.

LISTE ÉLECTORALE. — Le maire de la ville de Croix donne avis que le tableau de rectification de la liste électorale générale est déposé, à partir de ce jour, au secrétariat de la Mairie.

Ledit tableau et la liste seront communiqués à tout requérant.

Les demandes en inscription ou en radiation devront être formées dans le délai de vingt jours à partir d'aujourd'hui, c'est-à-dire jusqu'au 4 février prochain inclusivement.

TICKETS DE CHARBON. — Vente de tickets de charbon au Magasin Central, 14, rue des Ogiers.

Lundi 17 décembre, pour le secteur Gare, 15e tour. — Mardi 18, pour le secteur Grande-Rue. — Mercredi 19, pour le secteur Roubaix — Jeudi 20, pour le secteur Kleber.

100 kilogs pour 20 francs ; 150 kilogs pour 30 francs ; 200 kilogs pour 40 francs.

WATTRELOS

LISTES ÉLECTORALES. — Le tableau de rectification de la liste générale électorale est déposé au secrétariat de la Mairie pour être communiqué à tout requérant.

Les demandes en inscription ou en radiation sont reçues à la Mairie, bureau du Secrétariat, tous les jours, excepté les dimanches, de 8 h. du matin à midi et de 2 à 6 heures du soir, et le vendredi 4 février jusqu'à minuit, dernier délai.

Aucune demande ne pourra être reçue après le 4 février, minuit.

Le droit de demander une radiation ou une inscription appartient à tout électeur de la commune. Toutefois, les demandes qui émanent des tiers ne peuvent s'appliquer à un ensemble de citoyens ou à des catégories d'électeurs. Elles ne peuvent avoir pour objet que des inscriptions individuelles et doivent porter le nom de chacun de ceux dont l'inscription est réclamée. Tout citoyen non inscrit ne pourra prendre part aux votes qui auront lieu en 1921 et toute demande de cartes électorales émanant de citoyens non inscrits sera irrecevable.

Afin d'éviter les réclamations qui se produisent au moment des élections, tout citoyen doit, dès maintenant et au plus tard avant le 4 février, minuit, réclamer son inscription sur la liste électorale de 1921 ou s'assurer de son inscription.

Les électeurs déjà inscrits sur les listes et qui ont changé d'adresse ou de section sont priés de faire opérer les rectifications.

PRIMES MENSUELLES D'ALLAITEMENT. — Les bons d'allocations de primes mensuelles d'allaitement seront délivrés au Bureau de Bienfaisance 5, rue Jean-Jaurès, le lundi 17 janvier 1921, à partir de 8 h. 1/2 et seront payés à la Recette Municipale 34, rue Carnot, le même jour, de 9 à 11 h. 1/2.

Se munir de la carte d'identité (rouge).

BAISSE AU RAVITAILLEMENT. — En raison de la crise actuelle de chômage, la Commission Municipale de Ravitaillement a décidé de faire profiter immédiatement la population d'une baisse très importante sur le charbon et les denrées mises en vente au Ravitaillement.

Le charbon sera vendu à 17 francs les 100 k. au lieu de 24 ; le café à 5 fr. le k. au lieu de 9 ; le sucre, à 3 fr. au lieu de 3.25 ; l'huile, à 6 fr. le litre au lieu de 7 ; l'autolave, à 2 fr. le paquet au lieu de 3.25.

Les ménagères sont instamment priées de consulter régulièrement chaque semaine les avis annonçant les ventes des denrées, chaussures, caleçons, charbon, etc.

AU CHARBON ! — L'inscription et la vente des tickets de charbon pour la 22e distribution, auront lieu à l'Abattoir, de 8 à 11 heures, et de 14 à 16 heures, dans l'ordre suivant :

1er secteur, le lundi 17 janvier 1921 ; 2e secteur, le mardi 18 ; 3e secteur, le mercredi 19 ; 4e secteur, le jeudi 20 ; 5e secteur, le vendredi 21 ; 6e secteur, le samedi 22 ; 7e secteur, le lundi 24 ; 8e secteur, le mardi 25 ; 9e secteur, le mercredi 26 ; 10e secteur, le jeudi 27 ; retardataires, vendredi 28.

Prix, 17 fr. les 100 kilos.

Familles de 1 et 2 personnes : 150 kilos pour 25 fr. 50 ; 3, 4 et 5 personnes, 200 kilos pour 34 francs ; de 6 personnes et au-dessus, 500 kilos pour 51 francs.

Les familles pourront, à leur choix, se faire inscrire pour des quantités inférieures à celles fixées ci-dessus, soit 50, 100 ou 150 kilos, selon leur classification.

PIGEONS-VOYAGEURS. — M. Charles Lecomte, rue d'Audenarde, 20, est autorisé à ouvrir un colombier de pigeons-voyageurs.

AU RAVITAILLEMENT. — Période du 17 au 23 janvier 1921. — Distribution de 8 heures à midi pour toutes les denrées et articles divers, et de 14 à 17 heures pour les chaussures, caleçons et bonnetterie.

Cartes numéros 1 à 640, le lundi 17 janvier ; 641 à 1.280, mardi 18 ; 1.281 à 1.920, mercredi 19 ; 1.921 à 2.560, jeudi 20 ; 2.561 à 3.200, vendredi 21 ; 3.201 à 3.840, samedi 22 ; 3.841 à 4.480, lundi 24 ; 4.481 à 5.120, mardi 25 ; 5.121 à 5.760, mercredi 26 ; 5.761 à 6.400, jeudi 27 ; 6.401 à 7.040, vendredi 28 janvier, de 8 heures à midi : 7.041 et au-dessus, le vendredi 28 janvier, de 14 à 16 heures.

Prix de vente. — Café, 9 fr. les 250 grammes ; sucre en poudre, 3 francs le kilo ; cacao, 2 fr. les 500 grammes ; lait Nestlé, 2.50 la boîte ; extrait de bœuf : 2 francs le pot ; bœuf rôti, 2,50 la boîte ; saindoux, 4 francs les 450 grammes ; savonnettes « Bath Soap », 1,25 la savonnette d'environ 125 grammes ; savon en barre, 2,75 les deux morceaux ; Autolave (produit pour laver), 2 francs les 800 grammes ; lait non sucré, 3,25 les deux boîtes ; chicorée, 1,75 la livre ; vinaigre, 1,50 le litre ; huile, 6 francs le litre ; beurre de Normandie (prix suivant le cours) ; chaussures de Bretagne américaines, 31 francs la paire ; chaussures de repos, 21 francs la paire ; chaussures nationales (voir les prix affichés à la porte du magasin) ; caleçons en jersey, 9 francs pièce.

ETAT CIVIL DU 15 JANVIER. — Naissance : François Thevelein, rue de Leers, 237.

Publications : Jean de Kerlévéo, douanier à Wattrelos et Marie Bellec, cultivatrice à Ploulgneau (Finistère) ; Henri Dewaele, tisserand, 5, rue des Champs, à Wattrelos, et Anna Delbar, soigneuse, 213, rue du Blanc-Seau, à Tourcoing ; Henri Pernoit, camionneur 10, rue Jean-Jaurès, à Wattrelos, et Germaine Mouelle, soigneuse, place Charles-Roussel, 15, à Tourcoing.

Décès : Aline Houtequi, 7 mois, rue Saint-Joseph, 44.

LILLE

Un banquet à l'occasion de la 43me Fête Fédérale de Gymnastique

Un banquet intime, auquel avaient été conviés les représentants de la Presse du Nord, se tenait hier soir, à l'Hôtel de l'Europe, rue Basse, à Lille, sous la présidence de M. Wachmar, vice-président de l'Union des Sociétés de Gymnastique de France, président de l'Association régionale des Sociétés de Gymnastique du Nord et du Pas-de-Calais.

Parmi les invités, figuraient : MM. Grimpret, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées ; Vancauwenberghe, président du Conseil général ; Mothy, adjoint au maire ; Capra, directeur de l'Enseignement Primaire ; le colonel Mascarel, chef de l'instruction physique du 1er corps d'armée ; Plesvaux, directeur du Conservatoire de Musique ; Plesvaux, professeur de gymnastique, membre du Comité de permanence de l'Union de France ; Doue, secrétaire-général de la Fête Fédérale, adjoint au maire de La Madeleine ; De Breyne, moniteur général de la 43e F. F. ; Boyaval, inspecteur de l'Education physique dans les écoles de la ville de Lille ; Assoignon, ancien secrétaire général de la Mairie ; Emile Ferré, président de l'Association professionnelle des Journalistes du Nord ; West, directeur du Foyer Américain ; L. Cringue, directeur de tir de la Fédération des Sociétés de préparation militaire du 1er corps d'armée ; Vanbrouckie, rédacteur en chef du « Bulletin des Gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais ».

Au dessert, M. Wachmar prit la parole et excuse MM. Labbé, directeur de l'Enseignement technique ; Guillaume, rédacteur en chef du « Réveil du Nord » et Martin-Mamy, rédacteur en chef du « Progrès du Nord », empêchés.

Au nom de l'éducation physique, il demande le concours de tous et particulièrement de la presse, pour la réussite de la Fête Fédérale, à laquelle on doit donner toute l'ampleur qu'elle doit comporter.

La fête aura pour but de montrer la renaissance de la Fédération, qui groupe 185 sociétés. Toutes les sociétés de France, et des Colonies, ainsi que les nations alliées et neutres, ont été invitées ; 365 sociétés ont déjà répondu à notre appel, dont 60 sociétés belges, 10 sociétés luxembourgeoises, et plusieurs sociétés italiennes.

La visite des alliés et des neutres sera un pieux pèlerinage dans notre région dévastée.

La fête sera annoncée sous peu, par des affiches, œuvre de Jonas.

En terminant, il donne rendez-vous aux assistants à la Fête de la Pentecôte et boit à sa réussite complète.

M. Vancauwenberghe remercie la presse du dévouement dont elle a toujours fait preuve dans les questions d'intérêt public.

« Nous montrerons, dit-il, à la France et au monde, que nous n'avons pas été immobilisés dans notre effort considérable de reconstitution. Le Nord restera digne de la France devant le monde entier ».

M. Ferré, parlant au nom de la Presse, promet son concours entier à l'organisateur de la Fête.

Il lève ensuite son verre et boit à son succès.

Quelques paroles de M. Mothy, adjoint au maire, sur l'utilité du sport pour la régénérescence de la race, et les assistants se séparent après une causerie intime.

Henri n'a pas de chance !

Arrivant en droite ligne de Gand, le sujet belge Henri Vanstenkiste, 50 ans, sans domicile fixe, rencontra dans les rues de Lille une gente dame qui lui offrit l'hospitalité de la nuit.

Le couple alla se nicher au 40 de la rue Ban de Wedde.

En se réveillant le lendemain matin, le quinquagénaire constata en même temps que la disparition de sa compagne, celle de son portefeuille contenant une somme de 300 francs.

Le belge n'eut rien de plus pressé que d'aller conter sa mésaventure au commissaire de police du quartier.

Malheureusement pour le plaignant, ce magistrat s'aperçut que Vanstenkiste faisait l'objet d'un arrêté d'expulsion et, en conséquence, lui mit la main au collet.

Le volé-expulsé a été délivré au Parquet.

Les GALERIES LILLOISES, 43 à 49, rue Nationale, Lille, acceptent en paiement les Bons d'Achats de la Reconstitution. 9361.

PETITES NOUVELLES

RATS DE JARDINS. — Les nommés Giraldo Louis, 17 ans, journalier, demeurant rue Jacques-Lefebvre, à La Madeleine, et Vervaille Léon, 16 ans, même adresse, ont fait l'objet d'un procès-verbal pour vol de bouteilles vides dans la baraque d'un jardin situé « Promenade du Préfet ».

LA SÉANCE CONTINUE. — Continuant la série des exploits qu'ils avaient inauguré, il y a quelques jours, rue Solférino, des malandrins ont, dans la soirée du 11 au 12 courant, volé trois boutons de sonnerie électrique, 87, rue d'Artois. Il est souhaitable que la police mette bientôt fin à ces méfaits.

JAMBE FRACTURÉE. — Le terrassier Albert Kerkove, 32 ans, demeurant 35, rue des Robleds, au service de MM. Vandévaele et Carrette, était occupé au passage à niveau de la Porte d'Arras. Il reçut une grosse pierre sur la jambe droite qui fut fracturée. Trois semaines d'incapacité de travail.

L'Exposition Colombophile

La première exposition organisée par la Fédération Colombophile à l'Hôtel des Ventes, rue Jean-Roisin, s'est ouverte hier.

250 sujets y figurent, parmi lesquels on remarque douze pigeons militaires, dont la plupart ont fait la guerre.

Les sujets exposés sont divisés en quatre catégories : vieux mâles (cartes rouges) ; jeunes mâles (cartes vertes) ; vieilles femelles (cartes bleues) ; et jeunes femelles (cartes blanches).

Outre les pigeons se trouvent également exposés divers accessoires nécessaires au service colombophile en campagne, ainsi que des photographies de messages envoyés par le commandant Raynal, défenseur du fort de Vaux, et un colombogramme du commandant Bossut, de Roubaix, envoyé pendant la bataille du 16 avril 1917.

L'organisation de cette exposition intéressante est due au dévouement de M. Delamonica, secondé dans cette tâche par MM. Leroy-Béague, président de la Fédération, Vandewinkel, secrétaire général, et Hazard, trésorier.

Les opérations du jury ont commencé samedi, à 10 heures. Les juges étaient : MM. Marchal, de Liège ; Staessart, de Bruxelles ; Louis Lefebvre, de Tourcoing ; Bigot, de Paris, et Brissart, de Saint-Maurice.

Le préfet du Nord visitera cette exposition aujourd'hui à 11 heures, et le général Lacapelle à 14 heures.

La distribution des prix aura lieu ce soir, à 17 heures. Nous publierons demain la liste des lauréats.

La remise des pigeons aux exposants se fera à 18 heures.

Tribune Politique

PARTI SOCIALISTE (S. F. I. C.)

FÉDÉRATION DU NORD

Camarades,

Des juges ordonnent la dissolution de la C. G. T.

C'est un défi lancé par la classe capitaliste à la classe ouvrière.

Nous relevons le défi.

Travailleurs intellectuels et manuels, rallie votre parti de lutte de classes, adhérez aux syndicats, pour former un bloc solide qui se dressera contre la bourgeoisie affolée.

Ce jugement dit aux moins avertis que la collaboration des classes est un leurre et leur indique leur devoir immédiat : se serrer en rangs compacts derrière le rouge drapeau de l'internationale communiste.

Le Bureau Provisoire :
PIERPONT, DELOURME, HENTGES, TIBER, BRODEL.

Section de Saint-André. — L'assemblée générale aura lieu le dimanche 16 janvier 1921, à 2 h. 30, au siège, 5, rue de Lille. Vu l'importance des questions à l'ordre du jour